



*Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche*

*La ministre*

*Paris, le 9 AVR. 2015*

Monsieur le Secrétaire général,

Vous appelez mon attention, par courrier en date du 8 avril 2015, sur les modalités de mise en œuvre et d'accompagnement de la réforme du collège.

Cette réforme poursuit un objectif, que nous partageons : les élèves doivent mieux apprendre au collège pour mieux réussir. Le collège correspond à la dernière année du cycle 3 de consolidation et aux trois années du cycle 4 des approfondissements de la scolarité obligatoire. Cette dernière doit garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, tremplin vers la poursuite de ses études, la construction de son avenir personnel et professionnel, et la préparation à l'exercice de la citoyenneté.

Vous soulignez que la réforme doit donner les moyens de stabiliser les équipes éducatives. Je veillerai à ce que la nouvelle organisation des enseignements dans chaque établissement repose sur les équipes et les compétences en place, ainsi que sur les projets en cours. Les moyens nouveaux, en particulier la marge d'heures professeurs de trois heures par division, qui accompagnent la mise en œuvre de la réforme, en sont la garantie.

La nouvelle organisation du collège donne des capacités d'initiative aux professeurs, une autonomie pédagogique et une capacité d'adaptation aux besoins divers des élèves. Cette autonomie est accordée aux équipes éducatives. La mise en œuvre des enseignements pratiques interdisciplinaires, la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé, l'utilisation de la dotation d'heures professeurs pour le travail en petits groupes et en co-animation ne se feront pas sans la contribution des conseils d'enseignement, sans l'avis du conseil pédagogique, sans la décision du conseil d'administration. S'agissant du conseil pédagogique, je vous rappelle que j'ai souhaité faire évoluer les modalités de désignation de ses membres pour faciliter sa représentativité et son travail collégial.

.../...

Monsieur Frédéric SÈVE  
Secrétaire général  
SGEN- CFDT  
47-49 Avenue Simon Bolivar  
75950 PARIS Cedex 19

Je souhaite, par ailleurs, que les réformes pédagogiques que je mène soit l'instrument d'une véritable diversité linguistique qui commence dès l'école. Pour cela, en amont du démarrage de l'apprentissage de la première langue vivante en classe préparatoire et du démarrage de la langue vivante 2 en 5<sup>ème</sup> à la rentrée 2016, je demanderai aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale de construire une nouvelle carte des langues assurant la diversité linguistique et la continuité des parcours d'apprentissage des langues de l'école au collège. Cette diversité devra bénéficier en particulier à l'enseignement de l'allemand à l'école et au collège.

Tous les éléments du nouveau collège seront connus dans les prochains jours : son organisation, ses horaires, ses projets de programme d'enseignement. Les équipes pourront ainsi bénéficier de formations pour les accompagner dans la mise en œuvre de leurs futurs projets tout au long de l'année scolaire 2015-2016. Les principaux, les inspecteurs pédagogiques, seront formés dès ce printemps, de sorte que les formations sur site puissent être organisées sur site dans tous les collèges.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading 'N. Vallaud-Belkacem'. The signature is fluid and cursive, with a long, sweeping tail on the 'm'.

Najat VALLAUD-BELKACEM